

# WellPack SA Conditions générales de vente

**Préambule** Les présentes conditions générales de vente complètent les éventuels accords spécifiques et écrits conclus entre les parties. Elles s'appliquent lors de toute affaire actuelle ou future, sous réserve des dispositions impératives de la loi. Les parties en ont connaissance et acceptent leur contenu.

**1. Acceptation de commande** Une commande est réputée acceptée lorsque WellPack a confirmé par écrit, éventuellement par fax ou par e-mail, au client qu'elle acceptait la commande et son contenu. La forme écrite est respectée par toute transmission écrite ou électronique, également en l'absence de signature. Les offres formulées par WellPack sont valables uniquement 60 jours. Les "offres" qui se basent sur des données imprécises n'ont qu'une valeur indicative, soit ne peuvent en aucun cas lier WellPack. Le chiffre 2 alinéa 2 et le chiffre 6 sont réservés.

**2. Prix** Les prix offerts ou confirmés s'entendent nets. La TVA de même que d'éventuelles taxes doivent être ajoutées. Le client prend note et accepte que WellPack est en droit d'adapter ses prix aux conditions du marché jusqu'au moment où le client lui a indiqué "bon pour exécution".

**3. Délai de paiement** Le paiement devra s'effectuer à 30 jours net, date de la facture.

**4. Demeure** Le non-versement du montant intégral de la facture à la date résultant du chiffre 3 "Délai de paiement" qui précède entraîne automatiquement la demeure du client. Dès cette date, un intérêt à 5 % est dû. WellPack est en sus en droit de refuser d'autres livraisons sans que le client ne soit pour sa part en droit de faire valoir des dommages et intérêts. D'une manière générale, WellPack dispose de l'ensemble des droits que lui confèrent les articles 102ss CO, soit notamment la possibilité de faire valoir des dommages et intérêts.

**5. Livraison** La livraison intervient CPT rendu au lieu de destination, EXW Einsiedeln, EXW Olten/Winzgau (Incoterms 2010). Le chiffre 8 qui suit est réservé.

**6. Délai de livraison** Le délai de livraison mentionné dans l'offre ou la confirmation de commande est indicatif, sauf s'il est expressément spécifié qu'il s'agit d'un terme fixe. Même dans cette hypothèse, WellPack n'encourt aucune responsabilité si le délai n'est pas respecté pour une raison extérieure à sa volonté ou qui résulte d'une marche inhabituelle des affaires. Dans la mesure où WellPack encourt une responsabilité, le client n'est pas en droit de résilier le contrat et/ou de faire valoir des prétentions en dommages et intérêts.

**7. Quantité livrée** Les emballages standards du stock sont livrés en quantité exacte. Pour les emballages sur mesure ou les exécutions spéciales en carton ondulé et carton, les tolérances suivantes quant à la quantité livrée sont admissibles : +/- 30% pour toute commande jusqu'à 500 m<sup>2</sup>, +/- 20% pour toute commande entre 500 et 1'000 m<sup>2</sup>, +/- 15% pour toute commande entre 1'000 et 2'500 m<sup>2</sup> et +/- 10% pour toute commande supérieure à 2'500 m<sup>2</sup>, ce par poste de livraison.

**8. Autres conditions de livraison** Des frais supplémentaires pour petite quantité à concurrence de CHF 30.— seront facturés en sus pour toute livraison inférieure à CHF 100.—. Les frais de transport seront facturés séparément pour les livraisons d'un montant inférieur à CHF 400.—. Les livraisons de plus de CHF 400.— s'entendent franco-domicile. La RPLP ou toute autre taxe étant à s'acquitter en sus. Les emballages multivotations tels que palettes, caisses et autres conteneurs doivent être restitués sans délai à WellPack. Si ces éléments ne sont pas restitués dans les 60 jours et sans défaut, WellPack est en droit de les facturer au client. En cas de contrat sur appel, les conditions du contrat s'appliquent.

**9. Propriété** Jusqu'à paiement complet du prix, la marchandise reste la propriété exclusive de WellPack.

**10. Assortiment standard** La liste de prix et d'articles contient des articles que WellPack gère dans son stock et qui est rapidement livrable. WellPack se réserve le droit d'adapter cette liste aux conditions du marché et d'ajouter ou de retirer des produits en tout temps. Une adaptation de la qualité des articles est également possible.

**11. Garantie** WellPack garantit au client la qualité promise tant en ce qui concerne la matière que la prestation, ce dans le cadre des tolérances (poids, couleur, matériel, exécution) des présentes conditions générales et des normes usuelles de la branche. Les réclamations doivent être notifiées à WellPack dans les 8 jours qui suivent la réception de la marchandise si elles concernent la qualité ou l'exécution, et immédiatement à la réception si elle concerne la quantité. A défaut de notification du défaut dans le délai précité, le client est déchu de l'ensemble de ses droits résultant de la garantie des défauts. En cas de livraison non conforme, la marchandise défectueuse sera réparée ou remplacée. De même, le client n'est pas en droit de faire valoir des prétentions en dommages et intérêts. Les dispositions impératives de la loi sont réservées.

**12. Clichés et étampes** Les frais pour les clichés, étampes et autres matériaux sont pris en compte au prix de revient et facturés séparément au client. Le client en acquiert la propriété dès leur paiement. Après un délai de conservation de 2 ans à compter de la dernière commande, le client est prié par WellPack de venir chercher ce matériel. S'il ne donne pas suite à cette injonction, WellPack est autorisé à le détruire, ce afin de ne pas encombrer son stock.

**13. Propriété intellectuelle** Aucun droit de propriété intellectuelle ou autres droits immatériels n'est cédé au client sous réserve d'un accord écrit de WellPack.

**14. Responsabilité** Sous réserve d'autres dispositions expressément convenues par écrit entre les parties et des dispositions impératives de la loi, la responsabilité de WellPack est exclue en cas de faute légère et, en tout état de cause, limitée (en cas de prétentions en dommages et intérêts) quant au montant à la valeur du produit livré (ou à livrer).

**15. Forme** Les relations entre les parties sont soumises exclusivement à la forme écrite. Ainsi, les parties ne peuvent pas se prévaloir d'éventuels accords tacites ou oraux.

**16. Droit applicable** Les relations entre les parties sont exclusivement régies par le droit interne suisse. L'application de la CVIM est exclue.

**17. For** En cas de litige, les tribunaux ordinaires du siège de WellPack sont exclusivement compétents.



CGV édition octobre 2011